

Document approuvé


Prescription 14 décembre 2015	Arrêt 27 mars 2023	Approbation 8 février 2024
----------------------------------	-----------------------	-------------------------------

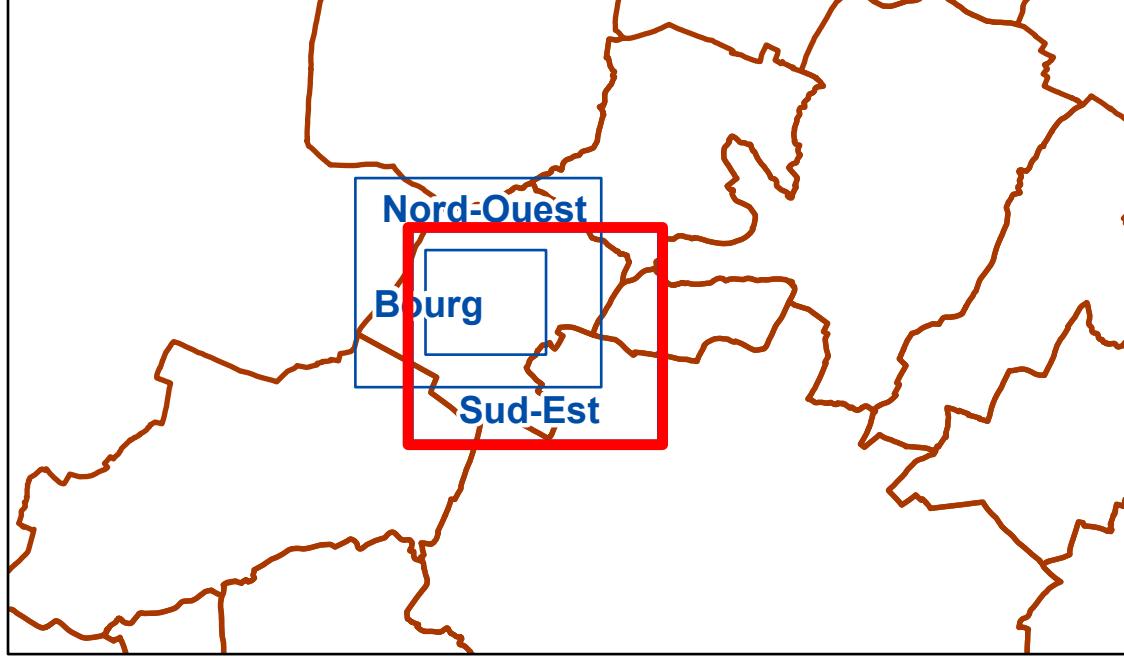
Evolutions :

- 09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires
- 23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2
- 16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
- 02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopération et Stratégies Ter. - Service observatoire et stratégie territoriale
 Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
 Fond de plan : Cadastre 2024 © DGFIP Date d'édition : 12/02/2026

- Légende**
- Zonage PLUi-D**
- Limite de zone
 - Périmètre comportant une OAP
- Élément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)**
- B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Élément de petit patrimoine local (CA, CC)
 - BE - Edifice cultuel (cimetière protestant)
 - C - Élément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
 - A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
 - A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)
- Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)**
- Arbre remarquable (DA)
 - Alignement d'arbres (DB)
 - Haie ou arbres (DB)
 - Vergers, vignes, marais, tourbières (DD)
 - Espace paysager à préserver (DC)
- Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)**
- EBC en alignement
 - EBC en surface
- Zone Naturelle forestière (Code Forestier)**
- NF
- Emplacement Réserve (ER) (L. 151-41 CU)**
- Emplacement Réserve
- Voie de circulation à conserver, à modifier ou à créer (L. 151-38 CU)**
- Voie (piéton/cycle) à conserver ou à créer
 - Aménagement existant ou voie sécurisée
 - Aménagement à créer ou conforter
 - Aménagement existant ou voie sécurisée
 - Aménagement à créer ou conforter
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)**
- Changement de destination
- Périmètre des zones inondables**
- PPRI en vigueur
 - PM1_PPRI
 - PM1_PPRI_RF
 - PM1_PPRI_RC
 - PM1_PPRI_B
- Zones inondables inventoriées**
- Zones inondables inventoriées
- Périmètre des zones humides**
- Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné
- Monument Historique (MH) - AC1**
- Périmètre de protection du monument historique (500 m)
 - Périmètre de protection modifié du monument historique
 - Périmètre délimité des abords du monument historique
 - Monument historique inscrit
 - Monument historique classé (et ou classé et inscrit)
- Lotissement en cours ou projet en cours**
- Lot libre en lotissement
 - Projet en cours
- Coefficient de biotope applicable**
- Coefficient de biotope applicable
- Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)**
- Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
 - Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
 - Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19
- Diagnostic agricole (à titre indicatif)**
- Périmètre de réciprocité ICPE
 - Périmètre de réciprocité RSD
 - Bâtiment agricole
 - Bâtiment agricole avec réciprocité





Document approuvé


Préparation	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

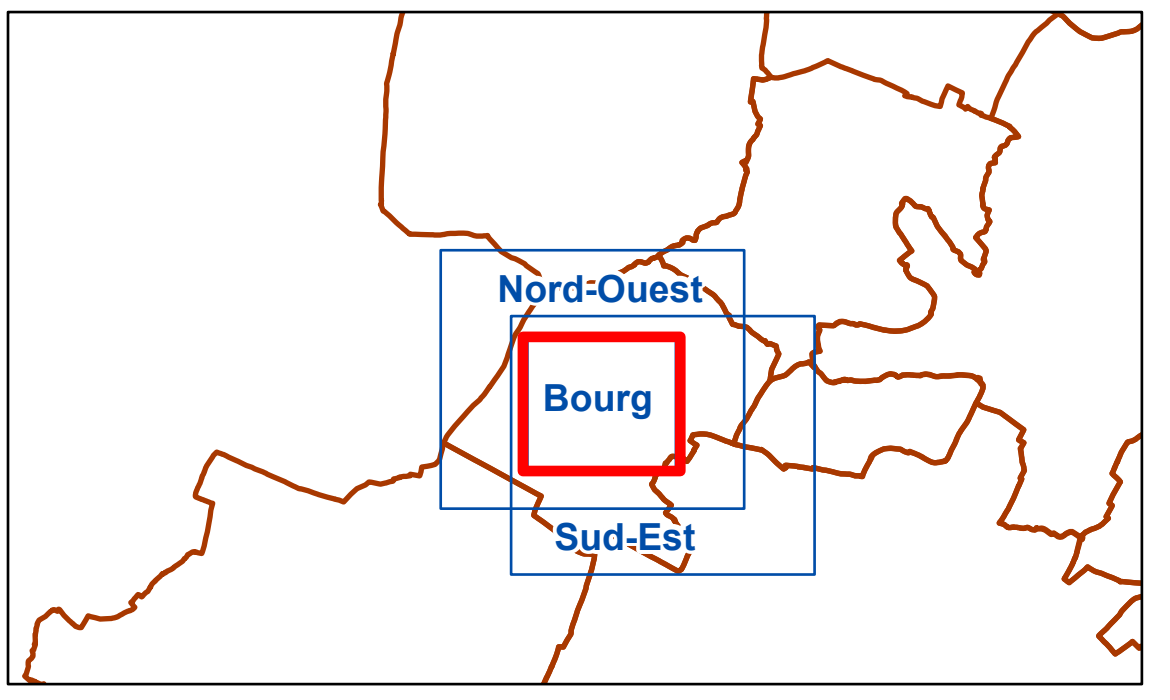
Evolutions :

- 09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires
- 23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2
- 16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
- 02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopération et Stratégies Ter. - Service observatoire et stratégie territoriale
 Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
 Fond de plan : Cadastre 2024 © DGFIP
 Date d'édition : 12/02/2026

- Légende**
- Zonage PLUi-D**
- Limite de zone
 - Périmètre comportant une OAP
- Élément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)**
- B - Édifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Élément de petit patrimoine local (CA, CC)
 - BE - Édifice cultuel (cimetière protestant)
 - C - Élément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
 - A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
 - A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)
- Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)**
- Arbre remarquable (DA)
 - Alignement d'arbres (DB)
 - Haie ou arbres (DB)
 - Vergers, vignes, marais, tourbières (DD)
 - Espace paysager à préserver (DC)
- Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)**
- EBC en alignement
 - EBC en surface
- Zone Naturelle Forestière (Code Forestier)**
- NF
- Emplacement Réservé (ER) (L. 151-41 CU)**
- Emplacement Réservé
- Voie de circulation à conserver, à modifier ou à créer (L. 151-38 CU)**
- Voie (piéton/cycle) à conserver ou à créer
 - Aménagement existant ou voie sécurisée
 - Aménagement à créer ou conforter
- Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux**
- Aménagement existant ou voie sécurisée
 - Aménagement à créer ou conforter
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)**
- Changement de destination
- Périmètre des zones inondables**
- PPRI en vigueur
 - PM1_PPRI
 - PM1_PPRI_RF
 - PM1_PPRI_RC
 - PM1_PPRI_B
- Zones inondables inventoriées**
- Zones inondables inventoriées
- Périmètre des zones humides**
- Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné
- Monument Historique (MH) - AC1**
- Périmètre de protection du monument historique (500 m)
 - Périmètre de protection modifié du monument historique
 - Périmètre délimité des abords du monument historique
 - Monument historique inscrit
 - Monument historique classé (et ou classé et inscrit)
- Lotissement en cours ou projet en cours**
- Lot libre en lotissement
 - Projet en cours
- Coefficient de biotope applicable**
- Coefficient de biotope applicable
- Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)**
- Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
 - Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
 - Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19
- Diagnostic agricole (à titre indicatif)**
- Périmètre de réciprocité ICPE
 - Périmètre de réciprocité RSD
 - Bâtiment agricole
 - Bâtiment agricole avec réciprocité





Document approuvé

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

Evolutions :

- 09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires
- 23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2
- 16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
- 02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopération et Stratégies Ter. - Service observatoire et stratégie territoriale
 Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
 Fond de plan : Cadastre 2024 © DGFIP Date d'édition : 12/02/2026

- Légende**
- Zonage PLUi-D**
 - Limite de zone
 - Périmètre comportant une OAP
 - Élément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)**
 - B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Élément de petit patrimoine local (CA, CC)
 - BE - Edifice cultuel (cimetière protestant)
 - C - Élément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
 - A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
 - A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)
 - Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)**
 - Arbre remarquable (DA)
 - Alignement d'arbres (DB)
 - Haie ou arbres (DB)
 - Verger, vigne, marais, tourbière (DD)
 - Espace paysager à préserver (DC)
 - Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)**
 - EBC en alignement
 - EBC en surface
 - Zone Naturelle forestière (Code Forestier)**
 - NF
 - Emplacement Réserve (ER) (L. 151-41 CU)**
 - Emplacement Réserve
 - Schema cyclable / itinéraires intercommunaux**
 - Aménagement existant ou voie sécurisée
 - Aménagement à créer ou conforter
 - Aménagement existant ou voie sécurisée
 - Aménagement à créer ou conforter
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)**
 - Changement de destination
 - Périmètre des zones inondables**
 - PPRI en vigueur
 - PM1_PPRI
 - PM1_PPRI_RF
 - PM1_PPRI_RC
 - PM1_PPRI_B
 - Zones inondables inventoriées
 - Périmètre des zones humides**
 - inventaire communal / inventaire ZAC Magné
 - Monument Historique (MH) - AC1**
 - Périmètre de protection du monument historique (500 m)
 - Périmètre de protection modifié du monument historique
 - Périmètre délimité des abords du monument historique
 - Monument historique inscrit
 - Monument historique classé (et ou classé et inscrit)
 - Lotissement en cours ou projet en cours**
 - Lot libre en lotissement
 - Projet en cours
 - Coefficient de biotope applicable**
 - Coefficient de biotope applicable
 - Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)**
 - Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
 - Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
 - Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19
 - Diagnostic agricole (à titre indicatif)**
 - Périmètre de réciprocity ICPE
 - Périmètre de réciprocity RSD
 - Bâtiment agricole
 - Bâtiment agricole avec réciprocity

